

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Association Régionale Communauté Francophone Saint-Jean Inc.		Date d'inspection Le 05 mars 2026	
Nom de l'établissement Les Aventuriers de la Vallée		Numéro de permis 2014977	
Adresse 250A Quispamsis Road Quispamsis NB E2E 0R7		Numéro de téléphone (506) 848-6656	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 60	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Mélika Belliveau	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme
			Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

En arrivant dans l'établissement, les enfants se trouvaient dans la cuisine avec la chef et les deux éducatrices. Les enfants préparaient leurs pizzas pour le dîner. Une fois qu'ils ont eu terminé, ils se sont lavé les mains et sont retournés à la cafétéria.

Une fois à la cafétéria, les enfants ont participé à des activités de jeu libre. Des activités telles que jouer avec des Legos, dessiner et jouer avec des poupées. Les éducateurs étaient assis à table avec les enfants pendant qu'ils jouaient librement. Une fois les pizzas servies, les éducateurs ont demandé aux enfants de se laver les mains avant de manger. Les éducateurs se sont assis avec les enfants et les ont surveillés pendant qu'ils mangeaient.

Après le repas, les enfants ont ramassé leurs assiettes et ont nettoyé après eux. Les éducateurs ont remercié les enfants d'avoir nettoyé et les ont encouragés à retourner jouer librement.

original signé par
Mélika Belliveau

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 05 mars 2026

Date

original signé par
France Dargavel

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 mars 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"